



Remboursement caution epergos 7 ans après

Par **cedemie**, le **12/02/2009** à **11:24**

bonjour,

je souhaiterais avoir quelques informations concernant une caution logement via l'organisme epergos.

je m'explique :

- en 2002 ayant besoin d'une caution pour la location de mon appartement je fais appel à epergos qui me finance cette caution
- plusieurs années passées je déménage et j'en oublie epergos...
- cette semaine je reçois un courrier d'epergos qui me demande le remboursement de la caution.

ma demande est la suivante :

depuis le nombre d'années n'y a-t-il pas prescription ? suis-je obligé de rembourser ?

par avance merci de vos réponses.

bien cordialement

Cédric

Par **Paula**, le **15/02/2009** à **23:20**

Bonsoir,

Est-ce que la caution vous a été remboursée à la fin du bail par le propriétaire ?

Si tel est le cas vous devez la reverser. Amitiés